

Ne brûlez plus vos déchets verts !

C'est mieux pour l'environnement, pour notre santé et c'est interdit par la loi !

La pollution aux particules fines est due principalement aux émissions des véhicules, du chauffage, des industries, de l'agriculture mais aussi au brûlage des déchets verts produits par les ménages. À l'automne ou en hiver, beaucoup de personnes dans nos campagnes brûlent leurs déchets verts (élagage d'arbres, résidus de tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes...). A priori, cette vieille pratique semble être sans conséquence... Pourtant, nous savons aujourd'hui avec certitude que cette pratique est très mauvaise pour la santé humaine et pour l'environnement. Une information finalement assez méconnue qu'il faut diffuser largement à tous les jardiniers !

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS EST INTERDIT PAR LA LOI DEPUIS 2011

Le brûlage de déchets verts en plein air est complètement interdit depuis 2011, en tout lieu et toute période de l'année, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros. Chargés d'assurer la sécurité et la salubrité publiques dans leur commune les maires sont susceptibles de recevoir des plaintes relatives au brûlage sauvage de



déchets et de les transmettre au procureur. Pourtant, cette réglementation ne semble pas encore très bien connue. Surtout, peu d'entre nous ont conscience que cela pose problème. Pourtant, sachiez-vous que, outre les risques pour la sécurité publique et les inconvénients pour votre voisinage :

- le brûlage de déchets verts est une source importante d'émission de substances polluantes pour la qualité de l'air, en raison de la combustion imparfaite des végétaux. En particulier, cela cause des émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (« HAP »), de dioxines, furanes, et particules fines, qui sont nocifs pour la santé humaine (substances cancérigènes).
- brûler 50 kilogrammes de déchets verts émet

autant de particules fines que 13 000 kilomètres parcourus avec un véhicule diesel! (source ADEME).

- le brûlage de déchets verts contribue à la pollution de l'air, responsable de 48 000 décès prématurés par an !
- de surcroît, brûler des déchets verts peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagée.

Voici donc quelques bonnes raisons pour arrêter définitivement de brûler les déchets verts.

MAIS ALORS, QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS VERTS ?

Plein de choses en fait ! Tout d'abord : levez le pied sur la coupe (faire trop propre n'est pas bon pour la biodiversité). Ensuite ils peuvent être valorisés :

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNIARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

- par du broyage et du paillage pouvant être utilisés ensuite pour le jardin (de plus, le paillage désherbe naturellement !)
- en laissant vos déchets verts au sol, en tas dans votre jardin : cela contribuera à

la biodiversité de votre jardin, car les petits animaux pourront s'en servir de gîte et de cachette. Cela favorise le retour de la matière organique au sol sur son terrain (un bon moyen de favoriser le stockage du carbone, excellent pour le sol) ;

- par du compostage domestique ou collectif ;
- les déchèteries (Plancoët, Matignon, La Landec...) acceptent les déchets verts et les valorisent. Pour trouver la déchèterie la plus proche de chez soi, il suffit de consulter le site web

de Dinan Agglomération : <http://www.dinan-agglomeration.fr/>

Pensez-y la prochaine fois que vous voudrez éliminer vos déchets verts !

Pour aller plus loin, une source d'infos ici : Guide ADEME 2018 sur les déchets verts : <https://librairie.ademe.fr/> Tapez dans la barre de recherche : alternative brûlage déchets (Ref 010418)

SOURCE : <https://www.bretagne-vivante.org/>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Deux déchèteries près de chez vous

- **Déchèterie de PLANCOËT ZA de Nazareth**

Du 1^{er} février au 31 octobre :

Lundi : 9h à 12h Mardi,

Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h Jeudi : 14h à 18h

- **Déchèterie de LA LANDEC ZA de Beauvent**

Du 1^{er} février au 31 octobre :

Mardi et Vendredi : 14h à 18h

Mercredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 2
JUILLET
2021

Étaient présents :

BOUAN René,
AILLET Louis,
BOUAN Chantal,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
NEUTE Françoise,
PORCHER Aurélie,
ROBISSOUT Josiane,
SORGNIARD Catherine
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

AUBIN William (procuration à
LEBORGNE Régine),
MENIER Mireille,
PLESTAN Sylvaine
(procuration à
PORCHER Aurélie),
RAULT Philippe
(procuration à
AILLET Louis)
SCHMITT Thomas.

• DES NOUVELLES DE DINAN AGGLOMÉRATION :

- > Conseil communautaire du 31 mai 2021 : Le point le plus important portait sur l'approbation du programme de la future piscine de Dinan qui devrait être achevée fin 2024 et mise en service au printemps 2025. Son coût est estimé à 21 M€ HT.
- > Conseil communautaire du 28 juin 2021 : Le point le plus important portait sur le vote du compte administratif 2020.
- > Conférence des maires du 14 juin 2021 : échanges sur la demande d'adhésion de Beaussais-sur-mer au 1er janvier 2022.

les repas en liaison chaude. Le maire est autorisé à signer l'avenant N° 01 portant sur le nouveau prix d'achat des repas pour la période comprise entre le 1^{er} Septembre 2021 au 31 Août 2022 à savoir :

- Repas enfant : 3,27 € (3,23 € en 2020)
- Repas adulte : 4,03 € (3,99 € en 2020)

Le bilan de ce service pour l'année 2020 fait ressortir un déficit de 22 096,07 € (21 302,81 € en 2019) Le nouveau tarif de vente à compter du 01 septembre 2021 est fixé à :

- Repas enfant : 3,10 € (3,05 € en 2020)
- Repas adulte : 4,35 € (4,30 € en 2020)

- GARDERIE :

Le bilan présenté fait ressortir pour l'année 2020 un déficit de 11 012,53 € (10 359,64 € en 2019). À partir du 1^{er} septembre 2021, la garderie ouvrira à partir de 7 h 15. Dans un souci d'organisation, les parents qui auront besoin de déposer leur enfant avant 7 h 30 devront s'inscrire (au moins la veille). Rappel : la prise en charge des enfants ne pourra se faire qu'à la porte de la garderie lorsque l'agent sera en poste dans le local affecté à ce service (et non au portail de la cour). Les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021 sont les suivants (augmentation de 0,5 centime) :

• SERVICES PÉRISCOLAIRES : nouveaux tarifs cantine et garderie

- CANTINE : Suivant convention de restauration signée le 20 août 2020, la société CONVIVIO nous livre



* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

- **Matin**
Arrivée avant 8h :
1.55 €/ enfant
Arrivée après 8h :
1.15 €/ enfant
Réduction : 25% à partir
du deuxième enfant
- **Soir**
Départ avant 17h30 :
1.55 €/ enfant
Départ après 17h30 :
2.05 € / enfant

• Au-delà de 18h30 (fermeture de la garderie), majoration de 5 € par quart d'heure de retard (tout quart d'heure commencé sera facturé).

• **Participation communale aux frais de cantine des enfants scolarisés en primaire à Plancoët**

Par délibération du 14 septembre 1978, la commune de Saint-Lormel a fixé une participation communale aux frais de repas de cantine, pour les élèves domiciliés à Saint-Lormel et inscrits à l'école et à la cantine de Plancoët jusqu'au primaire selon les critères suivants : « seuls les parents habitant au-delà du Vieux-Bourg et dans le quartier de la Madeleine » pourront bénéficier de cette participation. Les familles concernées réglaient donc le tarif applicable à ceux de Plancoët et la commune participait aux frais de fonctionnement à 50 % de la différence entre le coût réel du repas et le prix payé en abonnement.

En 2017, le conseil municipal a précisé que :

- la zone géographique de domicile des familles concernées par cette participation communale était celle des lieux-dits suivants : les Vergers, les Hauts Vergers, le Pignon Percé, les Roseraies, le Guenbosq, les Poissonnais, le Vaugeffray, rue du 4 août

1944 et la Maison Neuve.
- la commune acceptait de prendre en charge la différence entre le tarif commune et le tarif hors commune du restaurant scolaire de Plancoët pour les enfants de Saint-Lormel inscrits à l'école de Plancoët jusqu'au primaire.

Pour éviter toute ambiguïté, le conseil municipal décide d'apporter la précision suivante : La prise en charge par la commune de la différence entre le tarif commune et le tarif hors commune du restaurant scolaire de Plancoët, ne concerne que les élèves de l'école publique de Plancoët jusqu'au primaire pour les familles domiciliées dans la zone géographique précédemment déterminée.

• **Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Afin de palier d'éventuels retards de versement de dotation, la commune a souscrit un contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » qui pourrait permettre de débloquer un montant de 50 000 € auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Ce contrat arrivant à échéance, le Conseil Municipal décide de procéder à son renouvellement aux mêmes conditions, savoir : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.10 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

• **Aménagements rue de la costière : travaux complémentaires**

Par délibération du 19 février 2021, l'entreprise EVEN a été

retenue pour des travaux d'aménagement du carrefour de la Mettrie et de la rue de la Costière pour un montant de 40 975.30 € HT. Des travaux complémentaires ayant été demandés par la Commune en cours de chantier, le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché pour un montant de 6062.30 € HT soit 7 274.76 € TTC.

• **Redevance GRDF 2021**

Chaque année, GRDF (Gaz Réseau Distribution France) nous verse une participation basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel sur notre commune (1 508 m). Pour 2021, elle a été fixée à 194 € (180 € en 2020).

• **Restructuration de la salle polyvalente : diagnostic amiante et diagnostic structurel**

Dans le cadre du projet de restructuration de la salle polyvalente, un diagnostic amiante avant travaux et un diagnostic structurel des bâtiments doivent être fournis à l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor). Pour le diagnostic amiante un devis a été signé auprès de l'APAVE pour un montant de 570 € TTC. En ce qui concerne le diagnostic structurel, une consultation est actuellement en cours.

• **Bureau municipal : modification du nombre d'adjoints**

La création d'un quatrième poste d'adjoint a été décidée. Après élection, Thierry SUIRE, conseiller municipal délégué

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **LOTISSEMENT LES COSTIERES : COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN BACS INDIVIDUELS**

Suite aux débordements récurrents des conteneurs collectifs consécutifs à des dépôts d'ordures par des personnes extérieures au lotissement, tous les usagers du lotissement ont été équipés de bacs individuels.

A partir de la semaine 36 (ramassage du vendredi 4/09) ces bacs individuels devront être déposés le jeudi soir au point de regroupement fixé à l'entrée du lotissement (ex-emplacement des conteneurs collectifs qui seront définitivement retirés).

Il est rappelé que le bac individuel à ordures ménagères doit être rentré au plus vite après la collecte.

« en charge de la maintenance des bâtiments et des infrastructures et du personnel technique », devient adjoint au maire « en charge de la maintenance des bâtiments et des infrastructures et du personnel technique ». Suite à cette nomination, son indemnité de conseiller municipal délégué n'a plus lieu d'être. Le calcul de ses indemnités d'adjoint au maire est fixé à 10.70 % de l'indice terminal de la Fonction publique (1027) soit un maximum mensuel brut de 416,17 €, à la date d'entrée en fonction du 2 juillet 2021.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **L'ÉPICERIE SOLIDAIRE ITINÉRANTE DE BEAUSSAIS SUR MER :**

Le 22 juillet, les bénévoles de l'épicerie solidaire de Beaussais sur mer, ont fait une halte dans notre bourg en stationnant leur camion sur le parvis de l'église.

Il se proposent de revenir sur notre commune à la rencontre des personnes en difficulté, quelques heures un jour par semaine.

« Ça peut arriver à tout le monde : une séparation, un licenciement, une invalidité, des enfants à charge, une retraite trop maigre et voilà que les courses en fin de mois n'entrent plus dans le budget. C'est pour ceux-là que l'épicerie solidaire est là. ». Après un entretien pour évaluer les besoins (c'est suivant le reste à vivre du foyer que l'aide est accordée), les bénéficiaires viennent y faire leurs courses. Ils choisissent eux-mêmes les produits dont ils ont besoin et ne payent que 10 % de leur valeur. Cette association c'est aussi toute une équipe à l'écoute qui pourra orienter chacun vers les services les plus adaptés à ses besoins. Ce peut être aussi une aide à l'accès numérique pour toutes les démarches dématérialisées. Les personnes qui souhaitent avoir des renseignements sur le fonctionnement de cette association, sont invitées à prendre contact avec la mairie au 02.96.84.14.80. (Discrétion et confidentialité assurées).

Les brèves du Conseil Municipal du 2 juillet 2021 (suite)

• Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs

Il est rappelé que par délibération du 26 octobre 2018, un poste d'adjoint technique à temps complet avait été créé au 1er janvier 2019 en prévision du départ en retraite d'un agent des services techniques. Il est également rappelé qu'au 1er juillet 2020 un agent au grade d'adjoint technique Principal 2e classe est parti en retraite. Afin de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs, il est décidé de la suppression, à compter du 2 juillet 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique Principal 2e classe. Le tableau des emplois, au 2 juillet 2021, s'établit comme suit :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE :
> 2 Adjoints Administratifs à temps complet.

FILIÈRE TECHNIQUE

• **Services Techniques :**
> Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet
> Un Adjoint Technique à temps complet.

• Service scolaire :

> Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet
> Un Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps non complet 26 h/semaine
> Un Adjoint Technique en CDI à 6.50h/semaine
> Un Adjoint Technique en CDI à 5.50 h/semaine.

FILIÈRE ANIMATION

(périscolaire) :

- Un Adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe à temps non complet 24 h/semaine.

• Entretien des haies débordant sur l'espace public

> Il a été signalé un problème d'entretien d'une haie privée à la Madeleine qui empiète sur l'espace public. Un courrier va être envoyé au propriétaire.

La séance est levée à 22h44.

• Prochain conseil municipal :

jeudi 9 septembre à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE ET LE PLAISIR DE MANGER :**

conférence et ateliers pour les retraités le lundi 4 Octobre à Créhen (sur inscription)

L'alimentation est une alliée indispensable à notre santé. Elle peut aussi être une ennemie redoutable. Tout en gardant le plaisir de manger et l'esprit de gourmandise, il est possible d'adapter son équilibre alimentaire en fonction de ses besoins et de ses contraintes. En partenariat avec l'association Brain Up, Les communes de Créhen et de Saint Lormel vous invitent à participer au programme « l'équilibre alimentaire et le plaisir de manger ». Venez découvrir les conseils et les astuces d'une alimentation saine et adaptée

à vos besoins. Animée par une professionnelle en diététique, c'est aussi l'occasion de faire le point sur des questions d'actualité comme le coup de fatigue, les nouvelles étiquettes, les modes alimentaires, etc. Une conférence gratuite et ouverte à tous les retraités aura lieu Lundi 04 Octobre de 9h30 à 10h45 (seconde session de 11h à 12h15), au Complexe Louis Hamon, rue de la Champagne à Créhen. À l'issue de cette dernière, vous pourrez vous inscrire à un atelier gratuit de 6 séances thématiques qui auront lieu chaque semaine. Le programme est entièrement gratuit et mis en place dans le respect des conditions sanitaires. Le nombre de places est limité et l'inscription est obligatoire auprès de la Mairie de Créhen : 02 96 84 13 12 ou

de la Marie de Saint Lormel : 02 96 84 14 80.

Ce programme est financé grâce au soutien de la Confédération des financeurs des Côtes d'Armor et de Pour Bien Vieillir Bretagne.

→ **LUDOTHÈQUE : RÉOUVERTURE.**

À compter du 2 septembre la ludothèque de Plancoët ouvre à nouveau.

Horaires d'ouverture :

- Mardi 16h30-18h
- Mercredi 10h-12h et 14h-18h
- Vendredi 16h30-18h
- Samedi 10h-12h
- Le Pass sanitaire est désormais obligatoire pour les plus de 18 ans et s'appliquera aux personnes de 12 à 17 ans à partir du 30 septembre 2021. Le port du masque et le lavage des mains à l'entrée restent en vigueur.



L'avez-vous remarqué ?

Saint-Lormel se renouvelle !!!



Durant cet été :

→ **ÉGLISE DU VIEUX BOURG**

L'église du Vieux Bourg s'est coiffée d'une nouvelle couverture

→ **RUE DE LA COSTIÈRE**

les travaux de sécurisation de la rue de la Costière ont été terminés : des aménagements destinés à faire ralentir les véhicules ont été mis en place. Les piétons et les cyclistes peuvent désormais cheminer en toute sécurité. Malheureusement nous déplorons déjà des dégradations Rappelons que la remise en état de toutes dégradations représente à chaque fois un coût pour la collectivité.



→ **ÉGLISE DU BOURG**

Le pourtour de l'église du bourg a été sécurisé



→ **STÈLE DU VIEUX BOURG**

la stèle du Vieux Bourg a changé de look



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **PROJETKONCRÉE :**

ProjetKonCrée, porté par l'association Steredenn, propose aux jeunes de 16 à moins de 31 ans d'expérimenter une idée sur le territoire de l'agglomération de Dinan. Qu'ils soient en recherche d'emploi, en formation ou qu'ils souhaitent intégrer le projet en étant volontaires du service civique, les jeunes sont les bienvenus ! C'est pour eux l'opportunité de se tester sur une activité, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de prendre du recul sur leur projet d'avenir, tout en créant du lien social et en s'engageant sur le territoire.

Contact : projetkoncree@steredenn.org • 07 64 67 60 21

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **CALENDRIER DES PERMANENCES DU MÉDIATEUR DE JUSTICE :**

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider. Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mardi 7 septembre 2021 à la mairie de Pleudihen.
- Mardi 14 septembre 2021 à la mairie de Plancoët.
- Mardi 21 septembre 2021 à la mairie de Plouër.
- Mardi 28 septembre 2021 à la mairie de Ploubalay.
- Mardi 12 octobre 2021 à la mairie de Plancoët.

COVID 19 : point de situation et rappels

En France, près de 485 000 hospitalisations et près de 112 000 décès liés à la Covid-19 ont été recensés entre le 1^{er} mars 2020 et le 1^{er} août 2021. Fin juillet, il y a eu 9 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les personnes non-vaccinées que parmi celles qui sont complètement vaccinées (Ministère de la santé).

SOURCE : Site vaccination-info-service.fr

La circulation du virus continue et la vaccination, combinée aux mesures barrières, est indispensable pour contrôler l'épidémie.

UNE SOLUTION : LA VACCINATION :

En France, la vaccination est ouverte à tous à partir de 12 ans. Les adolescents de 16 et 17 ans peuvent décider seuls de se faire vacciner alors que la vaccination des plus jeunes se fait avec l'accord d'un seul parent. Cette vaccination est possible en ville, où les vaccins Comirnaty® (Pfizer) et Spikevax® (Moderna) sont disponibles. Les femmes enceintes peuvent se faire vacciner dès le 1^{er} trimestre

de grossesse. Devient obligatoire la vaccination pour les personnes travaillant dans les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

EXTENSION DU « PASS SANITAIRE »

- Le « pass sanitaire »

est obligatoire pour accéder à certains lieux, établissements ou événements, en intérieur ou en extérieur, sans notion de jauge, tels que les cinémas, les musées, les cafés, les restaurants, les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements

médico-sociaux (sauf en cas d'urgence) ;

- Les déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux sont également concernés.

OÙ SE FAIRE VACCINER ?

Les services de Dinan Agglomération viennent de produire une carte interactive des lieux de vaccination et de dépistage sur le territoire. Vous trouverez cette carte sur le site web de Dinan Agglomération : <http://www.dinan-agglomeration.fr/>

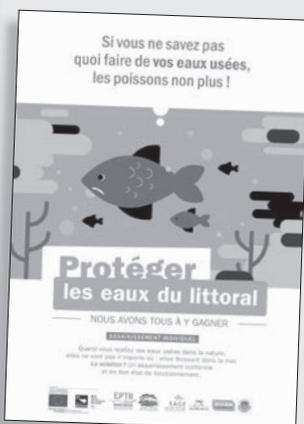
en accédant par les rubriques suivantes : Accueil > menu Petite enfance, jeunesse, personnes âgées & santé > Santé >



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA QUALITÉ SANITAIRE DES EAUX LITTORALES

Si vous ne savez pas quoi faire de vos eaux usées, les poissons non plus ! Quand vous rejetez vos eaux usées dans la nature, elles ne vont pas n'importe où : elles finissent dans la mer.



La solution ? Un assainissement conforme et en bon état de fonctionnement.

QU'EST-CE QU'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL CONFORME ?

Il collecte, traite puis disperse les eaux usées de l'habitation de manière efficace et dans le respect de la réglementation. Sa conception permet de respecter l'environnement. Il n'est pas dangereux pour la santé et la sécurité des personnes.

QUELS DANGERS SUR LES MILIEUX NATURELS EN CAS DE NON-CONFORMITÉ ?

- Dégradation de la qualité de l'eau, de la rivière à la mer ;
- Dégradation de la qualité des coquillages.

Le saviez-vous ?

Pour éviter l'endommagement de l'installation et toutes pollutions ou nuisances, veillez à l'entretenir régulièrement.

ET SI VOUS ADOPTIEZ LE BON GESTE NATURE ?

Que faire pour se mettre en conformité ?

J'équipe mon habitation d'une installation réglementaire dans les délais impartis pour collecter, traiter et disperser les eaux usées. Avant les travaux, je réalise une étude de sol et de filière pour bien choisir mon dispositif.

À chaque étape, je contacte mon service d'assainissement (SPANC) pour valider mes choix et mes travaux.

QUI CONTACTER ?

Je me renseigne auprès du service d'assainissement (SPANC) de Dinan Agglomération qui pourra m'apporter tous les conseils nécessaires et m'informer sur les aides possibles :

**Dinan Agglomération -
Service Eau et Assainissement - 34 rue Bertrand Robidou - 22100 DINAN
Tél : 02 96 87 14 14**



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



À Saint-Lormel, Fin d'année :

Malgré l'impossibilité d'organiser une grande sortie de fin d'année et la traditionnelle kermesse, les enfants ont tout de même pu bénéficier :

- D'une randonnée avec l'ensemble des élèves du RPI entre l'école de Créhen et le château du Guildo avec pique-nique sur la plage
- D'une journée au zoo de la Bourbansais
- Puis d'un goûter organisé

dans la salle de motricité pour fêter la fin de l'année. Tout le monde a passé de bons moments. Merci aux enseignants et encadrants.

Préparation de la rentrée :

Nos chères têtes blondes à peine parties en vacances, qu'agents, élus et bénévoles se sont mis au travail pour préparer la rentrée prochaine. Tout a été mis en œuvre pour assurer le meilleur accueil

de l'effectif annoncé (25 en maternelle & 29 en GS-CP) et la réalisation du nouveau projet d'école (2021-2025) dont les différents objectifs sont de rendre les élèves acteurs de leur apprentissage par une démarche pédagogique explicite et d'harmoniser les différents fonctionnements de classe pour une continuité des parcours. Un grand merci à tous.

AMICALE LAÏQUE :

L'Amicale a réussi à conclure l'année sur une note festive avec la soirée animation « galettes saucisses ». Les parents d'élèves, les membres de l'Amicale, les enseignants et les agents du service scolaire ont pu participer et finir ainsi l'année un peu difficile sur une note positive. Malgré la crise sanitaire, le bilan des différentes actions est encourageant (benne à ferrailles, repas, ventes de sapins).

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2021-2022 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

Les élèves ont reçu un petit package avec un jouet adapté à l'âge et une carte-cadeau décathlon.

À nouvelle année, nouvelles résolutions... Toute l'équipe de l'Amicale espère pouvoir faire profiter de sa motivation et s'enrichir de nouveaux membres pour continuer à faire vivre cette belle association. L'amicale remercie les mairies pour leur soutien et vous attend avec impatience à la rentrée scolaire pour le pot d'accueil (*si les conditions sanitaires le permettent*).

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ ENCORE DES INCIVILITÉS !

Une dizaine de poteaux protégeant le sentier de randonnée aux Roseraies ont été cassés et/ou arrachés... !

Nous déplorons ces actes de vandalisme qui pénalisent financièrement notre collectivité.

→ TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

L'Espace Faire de Dinan-Agglomération se tient à la disposition des administrés pour répondre à leurs questions sur les travaux

de rénovation énergétique qu'ils envisagent

(en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur) : aides financières mobilisables, demande d'avis technique sur le choix des matériaux ou des équipements, point sur la situation énergétique de la maison, points de vigilance à avoir face aux démarchages

Tél. : 02 96 87 42 44
Rendez-vous physique possible sur RDV au siège de Dinan Agglomération 8 Bd Simone Veil - 22100 DINAN
infoenergie@dinan-agglomeration.fr

→ LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE SUR NOTRE COMMUNE ! :

L'égavage des plantations est indispensable à son déploiement !

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises. Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionne-

ment voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc.....

Conformément à la législation en vigueur, il appartient aux propriétaires de réaliser l'égavage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.



VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS :

• **Le Samedi 4 septembre 2021 de 10h à 17h à la salle omnisport de PLUDUNO**

Venez choisir l'activité qui vous plaît en retrouvant de nombreuses associations du secteur Plancoët Plélan dans des domaines très variés : loisirs culturels et artistiques, activités sportives, vivre ensemble. **Le port du masque et le Pass sanitaire seront obligatoires pour accéder à la salle omnisport.**

Contact : forum-associations@orange.fr

DEUX NOUVELLES ACTIVITÉS A SAINT-LORMEL :



• **Naturopathe, réflexologue et professeur de yoga :**

Alexandra PORTAIL -
Tél : 06.20.31.23.33

Mail : alexandraportail@hygiene2vie.fr
www.hygiene2vie.fr

• **Vidéaste, photographe :**

Jordan STECKAR - Tél : 06.67.52.79.77

Mail : contact@jordan-s.com - www.jordan-s.com

Programmation culturelle Plancoët Plélan

Le nouveau programme de la saison culturelle 2021/2022 est paru. Comme chaque

année la diversité est au rendez-vous. Laissez-vous surprendre et partager des moments d'émotions.

• **« Simon Fache » pianiste(s), humour**

musical - Samedi 2 octobre 2021 - 20h30 - l'Embarcadère à Plélan-le-Petit.

• **« Frères »**

de Les Maladroits,

théâtre d'objets - Vendredi 8 octobre 2021 - 20h30 - Solenval à Plancoët.

• **« La Révérence » de Mai 68, de Gaulle et moi...**

théâtre - Vendredi 22 octobre 2021 - 20h30 - Solenval à Plancoët.

+ d'Infos : 02 96 87 03 11 (Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) ou sur

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **LES 38^e JOURNÉES EUROPEENNES DU PATRIMOINE**

Elles auront lieu le samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021 autour du thème « Patrimoine pour tous »

La force de ces journées a toujours tenu à leur capacité de rassembler la population pour lui faire apprécier la richesse du patrimoine et de la culture à sa porte.

À cette occasion, Dinan Agglomération propose quelques surprises artistiques sur les lieux de patrimoine du territoire pour la 4^e année consécutive, notamment dimanche 19 septembre 2021

- danse contemporaine « CANTATE/1 » à la chapelle de la Corbinais à Plancoët

- duo jonglé « accroche-toi si tu peux » au sanctuaire du Haut Bécherel à Corseul

Retrouvez tout le programme sur www.dinan-agglomeration.fr Les mesures sanitaires seront mises en place en fonction de chaque événement et de la situation en vigueur à cette période.

→ **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DINAN AGGLOMERATION :**

Enquête « la culture : mêlez-vous de ce qui vous regarde ! »

Dans le cadre de la refonte de la politique culturelle de Dinan Agglomération, les citoyens bénévoles du Conseil de Développement souhaitent connaître les habitudes et les souhaits des habitants du territoire en

matière d'accès à la culture.

Une version papier du questionnaire est insérée dans ce bulletin. Vos réponses permettront à celui-ci de réfléchir aux propositions culturelles en lien avec vos attentes.

Vous pouvez également répondre à ce questionnaire en ligne via la page Facebook du Conseil de Développement Dinan Agglomération ou sur le site de la commune.

Votre avis leur est essentiel, merci de votre participation !

→ **BIENTOT 16 ANS !**

PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en SEPTEMBRE 2005 sont invités à se présenter à la mairie à partir

de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

• **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

• **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.